

# **CHARTRE DES UTILISATEURS DU DOSSIER INFORMATISE**

## **SOINS PALLIATIFS**

### **Du Réseau ARCADE**

## ▪ Préambule

Le dossier informatisé constitue un instrument de travail et d'échange entre les professionnels qui prennent en charge un patient relevant de « Soins palliatifs ». Ce dossier consigne la démarche d'accompagnement, diagnostique, thérapeutique, de soins, et du plan d'aide dont la personne a, ou va bénéficier. C'est aussi un outil de formation et d'évaluation, par ses supports à l'inclusion, à la réflexion éthique, ou encore aux informations dites d'inconfort. Le dossier est partageable, selon des règles et des droits liés aux différentes pratiques et familles d'intervenants. Tout patient doit pouvoir le consulter intégralement sur simple demande.

Cette charte s'adresse à tous les professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge des patients relevant du Réseau Arcade, et qui utiliseront le dossier informatisé.

### ➤ Article 1

Le dossier « soins palliatifs » est le support de l'activité pluri et interdisciplinaire. Il permet la bonne circulation de l'information nécessaire à la continuité des soins du patient en fin de vie. En signant l'acte de consentement le patient accepte l'informatisation de son dossier. Il peut s'opposer à ce que ce dossier soit informatisé. Il peut en interdire l'accès à certains acteurs, de manière totale ou partielle.

### ➤ Article 2

Le professionnel dispose, soit d'un Identifiant et d'un code, soit d'une carte CPS, lui permettant l'accès au site Internet du Réseau Arcade, afin de pouvoir consulter et mettre à jour le dossier de ses patients.

Les données d'identification (identifiant, code d'accès) sont strictement personnelles et ne doivent en aucun cas être communiquées à un tiers. Le code d'accès, ou mot de passe, devra être changé régulièrement.

Lors de l'accès, en fonction du rôle et du type d'utilisateur, ce dernier se verra attribuer des droits d'utilisation spécifiques.

### ➤ Article 3

Les professionnels sont soumis au respect du secret professionnel ainsi qu'aux règles déontologiques relatives aux différentes pratiques. En signant l'acte d'adhésion, les utilisateurs s'engagent à ne consulter que les dossiers et informations concernant leurs activités pour les patients qu'ils prennent en charge.

### ➤ Article 4

Toute consultation, modification ou ajout d'information dans un dossier sera tracé et enregistré. A tout moment, sur demande externe notamment d'un patient, tout médecin doit pouvoir justifier la consultation d'un dossier.

➤ **Article 5**

Les échanges de mails contenant des informations médicales par la messagerie sécurisée ne sont possibles qu'entre les professionnels ayant demandé les droits d'accès au SI Arcade, et ayant signé l'acte d'adhésion.

En cas de manquement aux règles de cette charte, sur décision du Directoire d'Arcade, l'accès d'un professionnel au dossier informatisé « Soins Palliatifs » d'Arcade pourra être supprimé temporairement ou définitivement.

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Acte d'adhésion des professionnels de santé**

**Annexe 2 : Acte d'adhésion pour les professionnels d'établissement, pharmacies, prestataires de service**

**Annexe 3 : Conditions et description d'accès au portail ARCADE**

**Annexe 4 : Synthèse des droits d'utilisation**

**Annexe 5 : Tableau récapitulatif des droits d'utilisation par rôle et pratique**



ANNEXE 1

ACTE D ADHESION DES PROFESSIONNELS  
DE SANTE

Nom du patient :  
 Prénom :  
 Adresse :  
 Date de naissance :  
 Organisme d'assurance maladie et de rattachement :  
 Nom de l'assuré :  
 Prénom de l'assuré :  
 Numéro d'immatriculation sociale :

**ACTE D'ADHESION DU PROFESSIONNEL DE SANTE**

Nom du réseau : **Réseau de santé ARCADE**  
 Numéro d'identification du réseau : **960 730 018**

*Cachet du réseau*

GCS Réseau de santé ARCADE  
 9 Boulevard du Martinet – 65000 Tarbes  
 Tél. 05 62 93 11 12 – Fax 05 62 93 89 53  
 SIREN 498 750 660– APE 853 J

*Le professionnel adresse dans les 5 jours le document d'adhésion au promoteur du réseau.*

**Identification du professionnel de santé** : \* DONNEES OBLIGATOIRES EN LETTRES CAPITALES

Nom\* ..... Prénom\* .....  
 Adresse professionnelle\* .....  
 .....  
 N° d'identification ADELI \*: .....N° RPPS\*: .....  
 Téléphone professionnel \* .....Mail .....

Déclare adhérer à la charte du réseau, en respecter les dispositions et participer à l'élaboration du PPS (plan personnalisé de santé).

- En tant que participant à l'équipe de soins libérale
- En tant que coordinateur de l'équipe de soins libérale

*Cachet du professionnel*

Date : .....

Signature

**DEMANDE D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION « SOINS PALLIATIFS »**

- oui
- non

*Si oui, je m'engage à prendre connaissance de la Charte des utilisateurs du dossier informatisé soins palliatifs du Réseau Arcade, disponible sur le portail arcade [www.reseau-arcade.fr](http://www.reseau-arcade.fr),*

Possédez-vous une carte CPS ?  oui  non

à adresser à Arcade – 9 Boulevard du Martinet 65000 Tarbes - [contact@reseau-arcade.fr](mailto:contact@reseau-arcade.fr)



ANNEXE 2

ACTE D ADHESION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN ETABLISSEMENT/PHARMACIE/PRESTATAIRE

Nom du patient :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance :
Organisme d'assurance maladie et de rattachement :
Nom de l'assuré :
Prénom de l'assuré :
Numéro d'immatriculation sociale :

ACTE D'ADHESION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE EN ETABLISSEMENT/PHARMACIE/ PRESTATAIRE

(un acte d'adhésion par professionnel de l'établissement)

Nom du réseau : Réseau de santé ARCADE
Numéro d'identification du réseau : 960 730 018

Cachet du réseau

GCS Réseau de santé ARCADE
9 Boulevard du Martinet – 65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 11 12 – Fax 05 62 93 89 53
SIREN 498 750 660– APE 853 J

Le professionnel adresse dans les 5 jours le document d'adhésion au promoteur du réseau.

Identification du professionnel de santé : \* DONNEES OBLIGATOIRES

Nom\* ..... Prénom\* .....Nom de l'établissement\* : .....
.....Adresse professionnelle\* .....
.....Téléphone professionnel\* ..... Mail .....

Déclare adhérer à la charte du réseau, en respecter les dispositions en tant qu'équipe soignante et participer à l'élaboration du PPS (plan personnalisé de santé).

Cachet du professionnel

Date : .....

Signature

Empty box for professional stamp and signature

DEMANDE D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION « SOINS PALLIATIFS »


[ ] oui [ ] non

Si demande d'accès au SI ARCADE : Fournir obligatoirement le N° d'identification ADELI (correspondant au nom mentionné ci-dessus) .....et/ou

N° RPPS .....Je m'engage à prendre connaissance de la Charte des utilisateurs du dossier informatisé soins Palliatifs du Réseau Arcade, disponible sur le portail arcade www.reseau-arcade.fr.

Possédez-vous une carte CPS ? [ ] oui [ ] non

à adresser à Arcade – 9 Boulevard du Martinet 65000 Tarbes - contact@reseau-arcade.fr

	<p>CHARTRE DES UTILISATEURS DU DOSSIER INFORMATISE « SOINS PALLIATIFS »</p>	<p>Page 7 /13 Version du 14 décembre 2009/ FV</p>
<p>ANNEXE 3</p>	<p>ACCES PORTAIL, CONDITIONS ET DESCRIPTION D'ACCES AU DOSSIER</p>	

Le site internet du Réseau Arcade est accessible à tout public à l'adresse [www.reseau-arcade.fr](http://www.reseau-arcade.fr). Ce site est composé de deux espaces, l'un public l'autre privé.


Le portail public ne contient que des informations d'intérêt général :

- Informations hiérarchisées :
  - o Présentation du Réseau Arcade
  - o Organigramme
  - o Définition des « soins palliatifs » et de la « douleur »
  - o Actualités
  - o Agenda
  - o Publications et revue de presse
  - o Astreintes
  
- Informations transverses :
  - o FAQ (foire aux questions)
  - o Contactez nous
  - o Plan de site
  - o Informations légales



L'espace privé est réservé :

- Aux médecins, pharmaciens, infirmiers, orthophonistes et autres professionnels de santé qui ont adhéré au réseau, et qui ont, ou ont eu, des patients du réseau en charge,
- aux personnels des équipes mobiles du Réseau Arcade (EMDSP),
- aux membres de la coordination départementale,
- aux personnels des urgences, et médecins spécialistes appelés à participer à la prise en charge du patient et à la continuité des soins.

	<p>CHARTRE DES UTILISATEURS DU DOSSIER INFORMATISE « SOINS PALLIATIFS »</p>	<p>Page 8 /13 Version du 14 décembre 2009/ FV</p>
<p>ANNEXE 3</p>	<p>ACCES PORTAIL, CONDITIONS ET DESCRIPTION D'ACCES AU DOSSIER</p>	

L'accès à cet espace privé se fait :

- Soit par identification à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe,
- Soit par l'utilisation de la carte CPS pour les professionnels équipés.



- L'identifiant est composé :
  - De la première lettre du prénom
  - Du nom complet
- Le mot de passe est composé :
  - De 6 caractères minimum dont 1 chiffre et 1 caractère spécial (\*,/, !...).

*Exemple* : **Identifiant** : pdupont / **Mot de passe** : paul\*4


Les identifiants et les mots de passe sont communiqués par mail ou par courrier.

- Si le professionnel possède une carte CPS un courrier ou un mail lui est envoyé en précisant les modalités de connexion.

Pour la première utilisation de la carte CPS, le contrat CLEO doit être installé sur le poste. Ce lien est indiqué dans le mail ou le courrier envoyé aux utilisateurs. (cf lien ci-dessous).

« <https://editeurs.gip-cps.fr/contrat-cleo.html> ».



	<p>CHARTRE DES UTILISATEURS DU DOSSIER INFORMATISE « SOINS PALLIATIFS »</p>	<p>Page 9 /13 Version du 14 décembre 2009/ FV</p>
<p>ANNEXE 3</p>	<p>ACCES PORTAIL, CONDITIONS ET DESCRIPTION D'ACCES AU DOSSIER</p>	

Le portail privé contient les mêmes catégories d'information que le portail public. Dans cette zone privée, chacune de ces catégories contient des informations réservées aux professionnels adhérents du Réseau, équipes mobiles, membres de la coordination départementale.

Une messagerie sécurisée est proposée aux professionnels, avec les fonctions suivantes :

- Les fonctions traditionnelles d'une messagerie,
- Une fonction d'alerte.

L'accès au dossier « soins palliatifs » du réseau ARCADE se fait en sélectionnant la fonction « accès dossier » dans la zone privée du portail du Réseau Arcade,.

Dès l'accès au dossier « soins palliatifs », le professionnel est dirigé vers la liste de ses patients :

- pour les équipes mobiles : l'ensemble des patients,
- pour le personnel soignant : uniquement le(s) patient(s) dont il a la charge.

Le professionnel devra avoir signé l'acte d'adhésion. Au préalable, le patient aura autorisé l'accès au dossier informatisé par la signature de l'acte de consentement.

Des droits « restrictifs » peuvent être précisés, notamment à la demande du patient.

L'inclusion d'un patient dans le réseau « Arcade » ne peut être effectuée que si l'acte d'adhésion des professionnels et l'acte de consentement du patient ont été signés. La non fourniture d'un ou de ces deux actes pourrait être une condition de non inclusion.

Les activités liées à la prise en charge d'un patient dans le cadre du Réseau Arcade peuvent être ventilées sur plusieurs familles d'acteurs :

- La coordination départementale, composée de :
  - o Médecin Directeur
  - o Infirmier
  - o Assistant social
  - o Personnel administratif
- Les équipes mobiles, composées de :
  - o Médecins
  - o Infirmiers
  - o Assistant sociaux
  - o Psychologues
- L'équipe soignante, composée de :
  - o Médecin
  - o Infirmier
  - o Kinésithérapeute
  - o Orthophoniste
  - o Psychologue etc...
- Les autres Acteurs, composés de :
  - o Pharmacien
  - o Prestataire de matériel Médical etc...
- L'équipe de support et d'administration informatique.

Les données du dossier sont regroupées par ensembles cohérents (ou onglets) :

- o Identification du patient et de son entourage
- o Identification des acteurs coordonnés autour de ce patient
- o Les données nécessaires à l'évaluation et à la décision d'inclusion ou de non inclusion,
- o médicaux (antécédents, maladie, paraclinique, hospitalisation, suivis médicaux, comptes rendus)
- o de soins (plan de soin, suivi infirmier)
- o psycho (suivi psychologique du patient et de son entourage)
- o sociaux (plan d'aide, suivi du plan d'aide)
- o les données de pilotage (tableau de bord)
- o l'administration des annuaires et des droits.

	<p>CHARTRE DES UTILISATEURS DU DOSSIER INFORMATISE « SOINS PALLIATIFS »</p>	<p>Page 11 /13 Version du 14 décembre 2009/ FV</p>
<p>ANNEXE 4</p>	<p>SYNTHESE DES DROITS D'UTILISATION</p>	

- Dans le cadre de leur activité et de leurs responsabilités les équipes mobiles et la coordination départementale du réseau Arcade ont les droits généraux suivants :
  - o visibilité de tous les dossiers,
  - o visibilité de l'ensemble des données par l'ensemble des acteurs des équipes mobiles, hors données psychologiques qui ont des droits limités,
  - o Chaque type d'acteur peut alimenter le dossier des données liées à sa pratique (données médicales par les médecins, soins par les infirmiers, etc)
- Les équipes soignantes et les autres acteurs ont la visibilité sur les patients dont ils ont la charge, et bénéficient des mêmes règles d'accessibilité aux données, organisées par métier,
- La coordination a accès aux données de pilotage,
- L'équipe de support et d'administration informatique prend en charge l'administration générale du système d'information.

Les différentes fonctions de validation liées au dossier sont limitées aux acteurs responsables de :

- La validation de l'inclusion et sortie du réseau : coordination départementale, médecin DIM
- La validation du plan de soins : médecin et infirmier de l'équipe soignante
- La validation des matériels à prévoir : médecins et infirmiers équipe mobile et soignante

En cas de nécessité, la coordination peut effectuer les validations normalement attribuées à l'équipe mobile.

ANNEXE 5

TABLEAU DES DROITS D UTILISATION

	Equipe soignante				Autres Acteurs	
	Médecin équipe soignante	Infirmier équipe soignante	Paramédicaux (Kiné, Ortho...)	Médecins spécialistes	Pharmaciens	Prestataires de matériel médical
Identification consultation	X	X	x	x	x	x
Identification modification	X	X				
Identification suppression						
Pré inclusion consultation			x	x		
Pré inclusion modification						
Inclusion Consultation			x	x		
Inclusion Modification						
Inclusion Validation						
Intervenants Consultation	X	X	x	x	x	x
Intervenants Modification	X	X				
Intervenants Validation						
Activité						
Suivi - consultation	X	X	x	x		
Suivi médical - Consultation	X	X	x	x		
Suivi médical - Modification	X			x		
Suivi médical - Suppression						
Suivi social - Consultation	X	X	X	X		
Suivi social - Modification						
Suivi social - Suppression						
Suivi psychologique - Consultation	X	X	X	X		
Suivi psychologique - Modification						
Suivi psychologique - Suppression						
Suivi paramédicale - Consultation	X	X	X	X		
Suivi paramédicale - Modification		X	X	X		
Suivi paramédicale - Suppression						
Antécédents - Consultation	X	X		X		
Antécédents - Ajout	X			X		
Antécédents - Modification						
Maladie - Consultation	X	X	X	X		
Maladie - Ajout	X			X		
Maladie - Modification						
Paraclinique - Consultation	X	X	X	X		
Paraclinique - Ajout	X			X		
Paraclinique - Modification						
Traitements - Consultation	X	X	X	X	X	
Traitements - Ajout	X			X		
Traitements - Modification						

ANNEXE 5

TABLEAU DES DROITS D UTILISATION

	Equipe soignante				Autres Acteurs	
	Médecin équipe soignante	Infirmier équipe soignante	Paramédicaux (Kiné, Ortho...)	Médecins spécialistes	Pharmaciens	Prestataires de matériel médical
Soins - Consultation	X	X	X	X		
Soins - Ajout		X				
Soins - Validation	X	X				
Plan aide - consultation	X	X		x		
Plan aide - modification						
Social - consultation				x		
Social - modification						
Psycho - consultation	X	X		x		
Psycho - modification						
Hospitalisation - Consultation	X	X	X	X		
Hospitalisation - Ajout	X	X		X		
Hospitalisation - Modification						
Domicile - Consultation	X	X	X	X	X	X
Domicile - Modification						X
Domicile - Validation						
Ethique - Consultation	X	X		x		
Ethique - Ajout				x		
Ethique - Modification						
Qualité - Consultation						
Qualité - Modification						
Synthèse d'inclusion	X	X		x		
Synthèse de suivi	X	X		x		
DMP						
Tableaux de bord						
Historique des accès						
Liste de valeurs						
Gestion des droits						
Création dossier						
Accès à tous les dossiers						